

N° 4  
25/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février, à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 février 2025

Etaients PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUERALT Jessica, M. GERAULT Didier, Mme DUTERTRE Clarisse, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain, M. CAPS David

Était excusé : /

Conseil départemental : charte solidarité eau

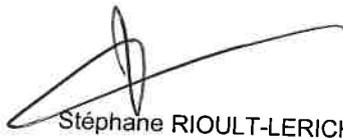
Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier reçu comme chaque année du Conseil Départemental (Direction de la solidarité enfance famille et insertion) concernant la contribution à la prise en charge des factures d'eau dans le cadre de la charte solidarité eau.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- ❖ D'adhérer à la charte solidarité eau pour l'année 2025 par participation financière à raison de 0,2049 € par abonné soit une cotisation totale de 54.50 €
- ❖ D'autoriser Monsieur Le Maire ou un adjoint à signer tous les documents correspondants

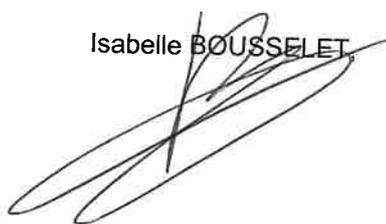
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



Stéphane RIOULT-LERICHE,

La secrétaire de séance,



Isabelle BOUSSELET,